

## FICHE D'AIDE - EXAMEN DES DEMANDES ENVOLEO

(Règlement d'intervention en application à partir de la rentrée 2025-2026)



### Pièces justificatives

#### Pour tous

- ☐ Carte d'identité ou passeport en cours de validité pour toute la période aidée
- ☐ Certificat de scolarité pour l'année de la mobilité
- ☐ RIB (zone SEPA) au nom de l'étudiant

#### Pour les étudiants en stage

- ☐ Convention de stage dûment complétée, signée (et tamponnée) par l'étudiant, l'établissement d'origine et la structure d'accueil

#### Pour les boursiers (échelons 4 à 7)

- ☐ Notification définitive de bourse pour l'année de la mobilité

#### Pour les étudiants en situation de handicap

- ☐ Notification MDPH (ou MDA pour le Maine et Loire)

### Rappel des critères d'éligibilité

#### Pour tous

- ☐ L'étudiant a moins de 28 ans au moment du départ.
- ☐ Il est de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE.
- ☐ Il suit son cursus dans un établissement des Pays de la Loire.
- ☐ Il est en formation initiale et sous statut scolaire l'année de sa mobilité.
- ☐ Sa mobilité d'études ou de stage dure au moins 5 semaines (BTS, BUT, formations « sanitaire et social » uniquement) ou 10 semaines (autres étudiants).
- ☐ Il ne perçoit pas de soutien financier Erasmus +.
- ☐ Sa mobilité est réalisée dans une seule et même structure, en adéquation avec le diplôme préparé et hors France métropolitaine, DOM TOM et Monaco.

#### Pour les étudiants boursiers (échelons 4 à 7) :

- ☐ L'étudiant ne perçoit pas l'AMI.

*Pour nous signaler une difficulté ou pour toute remarque,  
le pôle mobilité de la Région des Pays de la Loire est à votre disposition !  
**[mobilite.jeunes@paysdelaloire.fr](mailto:mobilite.jeunes@paysdelaloire.fr) - 0800 444 500***